

DELIBERATION N°2024-90

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

Transformation d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le
21 OCT. 2024

PROCES-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à Sylvie DUBOIS, TAULEMESSE Karine à Martine HEMMACHE, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, COSSE Marie-Jeanne à Didier MEHL,

Absents non excusés : MM. HEU Marie, BILANCETTI Yann,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Villeneuve de Berg,

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Considérant la nécessité de modifier la structure de certains postes afin de répondre aux besoins croissants et évolutifs des services municipaux ;

Considérant qu'il convient de transformer un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, afin de mieux répondre aux missions du service et de permettre l'avancement de grade d'un agent au sein de la collectivité ;

Considérant que cette transformation n'entraîne pas de suppression de poste et que le nouveau poste correspond aux qualifications et compétences du personnel actuellement en place ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil social territorial en date du 19 septembre 2024, saisi dans le cadre de la réorganisation des services et de la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De **TRANSFORMER** un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert au grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe (suppression) en un emploi d'agent polyvalent des services techniques ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (création), à compter du 1^{er} novembre 2024.

L'emploi visé est ainsi modifié comme suit :

Cadre d'emplois : adjoints techniques
Grade : ouvert à tous les grades du cadre d'emploi
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 007-210703419-20241018-85_91_6-DE

SLOW

DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;
DIT que Mme la Maire de l'exécution de la présente délibération ;
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 18 octobre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

